



conseil • expertise comptable • audit

Commissaires aux comptes

Anne Laure Destruel

Thierry Marty

Christophe Carles

Jérôme Cathala

Thierry Eychenne

Sylvie Maguelonne

Sébastien Roch

**MISSION LOCALE POUR L'INSERTION
PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES
DE TARN ET GARONNE**

1500 Avenue de Fonneuve

82000 MONTAUBAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

05 63 03 86 65
audit@sodecal.fr

449, Avenue du Danemark
Albasud - BP 364
82000 Montauban

MEMBRE INDÉPENDANT

A U D E C I A

Société de commissaires aux comptes
inscrite sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, rattachée à la
Compagnie Régionale des Commissaires
aux comptes de Toulouse
SAS au capital de 7 638 €
RCS Montauban 314 684 481

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux membres de l'association MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DE TARN ET GARONNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DE TARN ET GARONNE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Votre association constitue des provisions pour risques et charges et, des provisions pour dépréciation des créances destinées à couvrir les risques financiers existant à la date de clôture des comptes. Dans le cadre de notre appréciation des estimations comptables, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations sur la base des éléments disponibles à ce jour, et à revoir la cohérence des calculs effectués par l'association ;
- Nous avons également obtenu les éléments probants recherchés sur la régularité de la comptabilisation des subventions en termes de réalité, d'exhaustivité et de rattachement à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de son incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban, le 14 mai 2024

SODECAL AUDIT



Thierry MARTY
Commissaire aux comptes

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT**MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DE T & G
BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Autres immobilisations corporelles	215 944,77	179 446,60	36 498,17	1,61	35 632,17	1,73
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Autres immobilisations financières	10 250,00		10 250,00	0,46	10 770,00	0,62
TOTAL (I)	226 194,77	179 446,60	46 748,17	2,06	46 402,17	2,25
STOCKS ET EN COURS:						
Créances usagers et comptes rattachés	2 863,28		2 863,28	0,13		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	661,65		661,65	0,03		
. Personnel	900,00		900,00	0,04		
. Organismes sociaux	3 275,40		3 275,40	0,14	821,54	0,04
. Autres	490 036,47	48 174,00	441 862,47	19,47	800 322,24	38,89
Valeurs mobilières de placement	313 555,25		313 555,25	13,82	310 459,50	15,09
Disponibilités	1 421 536,17		1 421 536,17	62,65	872 569,78	42,40
Charges constatées d'avance	37 546,36		37 546,36	1,65	27 422,41	1,33
TOTAL (II)	2 270 374,58	48 174,00	2 222 200,58	97,94	2 011 595,47	97,75
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	2 496 569,35	227 620,60	2 268 948,75	100,00	2 057 997,64	100,00

MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DE T & G
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	264 640,56	11,55	264 640,56	12,86
Réserves	27 210,26	1,20	27 210,26	1,32
Report à nouveau	443 378,58	19,54	148 291,59	7,21
Résultat de l'exercice	253 161,84	11,16	295 086,99	14,34
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			347,23	0,02
TOTAL(I)	988 391,24	43,55	735 576,63	35,74
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	408 830,76	18,02	516 493,66	25,10
TOTAL (II)	408 830,76	18,02	516 493,66	25,10
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	34 297,00	1,51	34 297,00	1,67
TOTAL(III)	34 297,00	1,51	34 297,00	1,67
DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	72 387,69	3,19	51 685,32	2,51
Autres	431 069,06	19,00	364 412,03	17,71
Produits constatés d'avance	333 973,00	14,72	355 533,00	17,28
TOTAL(IV)	837 429,75	36,91	771 630,35	37,49
TOTAL PASSIF	2 268 948,75	100,00	2 057 997,64	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DE T & G
COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Prestations de services	8 711,50		8 711,50	100,00	132,00	100,00	8 579	N/S	
Montants nets produits d'expl.	8 711,50		8 711,50	100,00	132,00	100,00	8 579	N/S	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Subventions d'exploitation			3 508 143,96	N/S	3 084 660,45	N/S	423 483	13,73	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			15 000,00	172,20	15 000,00	N/S		0,00	
Autres produits			3 918,06	44,98	2 079,95	N/S	1 839	88,46	
Reprise sur provisions, dépréciations			241 405,00	N/S	623 171,10	N/S	-381 766	-61,25	
Transfert de charges			45 376,11	520,90	55 968,10	N/S	-10 592	-18,92	
Sous-total des autres produits d'exploitation			3 813 843,13	N/S	3 780 879,60	N/S	32 964	0,87	
Total des produits d'exploitation (I)			3 822 554,63	N/S	3 781 011,60	N/S	41 543	1,10	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
PRODUITS FINANCIERS:									
Autres intérêts et produits assimilés			8 718,56	100,00	3 200,20	N/S	5 518	172,44	
Total des produits financiers (III)			8 718,56	100,00	3 200,20	N/S	5 518	172,44	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			67 500,11	774,88	220,00	186,67	67 280	N/S	
Sur opérations en capital			347,23	3,96	1 223,33	926,52	-876	-71,62	
Total des produits exceptionnels (IV)			67 847,34	778,87	1 443,33	N/S	66 404	N/S	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			3 899 120,53	N/S	3 785 655,13	N/S	113 465	3,00	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL			3 899 120,53	N/S	3 785 655,13	N/S	113 465	3,00	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Autres achats non stockés			24 648,67	282,95	28 056,07	N/S	-3 408	-12,14	
Services extérieurs			239 910,20	N/S	221 560,77	N/S	18 350	8,28	
Autres services extérieurs			339 604,38	N/S	286 797,82	N/S	52 807	18,41	
Impôts, taxes et versements assimilés			190 354,88	N/S	170 797,00	N/S	19 557	11,45	
Salaires et traitements			1 776 040,73	N/S	1 631 018,07	N/S	145 022	8,89	
Charges sociales			666 851,37	N/S	578 720,31	N/S	88 131	15,23	
Autres charges de personnel			2 521,08	28,94	458,08	346,97	2 063	450,44	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements			21 832,07	250,63	24 084,10	N/S	-2 252	-9,34	
. Pour risques et charges : dotation aux provisions			153 011,10	N/S	291 186,00	N/S	-138 175	-47,44	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			15 000,00	172,20	15 000,00	N/S		0,00	
Autres charges			208 516,60	N/S	240 103,30	N/S	-31 587	-13,15	
Total des charges d'exploitation (I)			3 638 291,08	N/S	3 487 781,52	N/S	150 510		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
CHARGES FINANCIERES:									
Total des charges financières (III)									
CHARGES EXCEPTIONNELLES:									
Sur opérations de gestion			6 120,61	70,26	2 271,62	N/S	3 849	169,48	

MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DE T & G
COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges exceptionnelles (IV)	6 120,61	70,26	2 271,62	N/S	3 849	169,48
Impôts sur les sociétés (VI)	1 547,00	17,76	515,00	390,16	1 032	200,39
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	3 645 958,69	N/S	3 490 568,14	N/S	155 390	4,45
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	253 161,84	N/S	295 086,99	N/S	-41 925	-14,20
TOTAL GENERAL	3 899 120,53	N/S	3 785 655,13	N/S	113 465	3,00

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXE



ANNEXE

MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DE T & G ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

Préambule

La Mission Locale est une association dont l'objectif est l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire.

Chaque jeune bénéficie d'un appui personnalisé, de l'information jusqu'à un accompagnement renforcé, selon les besoins et la demande.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 268 948.75 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 253 161.84 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DE T & G
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, au règlement n°2018-06, au règlement n°2020-08, ainsi qu'au règlement n°2022-04, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DE T & G
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	<i>de 01 à 03 ans</i>
Brevets	<i>07 ans</i>
Agencements, aménagements des terrains	<i>de 06 à 20 ans</i>
Constructions	<i>de 10 à 40 ans</i>
Agencement des constructions	<i>12 ans</i>
Matériel et outillage industriels	<i>05 ans</i>
Agencements, aménagements, installations	<i>de 06 à 10 ans</i>
Matériel de transport	<i>04 ans</i>
Matériel de bureau et informatique	<i>de 03 à 10 ans</i>
Mobilier	<i>de 05 à 10 ans</i>

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DE T & G
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DE T & G
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	205 027	22 698	11 780	215 945
Immobilisations financières	10 770			10 250
TOTAL	215 797	22 698	11 780	226 195

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	9 922	3 098		13 020
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	159 472	18 734	11 780	166 426
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	169 394	21 832	11 780	179 446
TOTAL GENERAL (I+II)	169 394	21 832	11 780	179 446

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	2 863	2 863	
Autres créances	446 699	446 699	
Charges constatées d'avance	37 546	37 546	
TOTAL	487 108	487 108	

MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DE T & G
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	490 036
Autres produits à recevoir	3 275
TOTAL	493 311

3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	28 905	48 174	28 905	48 174
Comptes financiers				
TOTAL	28 905	48 174	28 905	48 174

MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DE T & G
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	264 641				264 641
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	27 210				27 210
Dont générosité du public					
Report à nouveau	148 292	295 087			443 379
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	295 087	295 087	253 162		253 162
Dont générosité du public					
Situation nette	735 229	590 174	253 162		988 391
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	347			347	
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	735 577	590 174	253 162	347	988 391
TOTAL dont générosité du public					

MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DE T & G
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.2 - Fonds dédiés**

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations :		Transferts	A la clôture :	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	34 297	15 000	15 000			34 297	2 850
TOTAL	34 297	15 000	15 000			34 297	2 850

4.3 - Subventions d'investissement**4.3.1 - Subventions**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Subvention Caisse d'Epargne	Ordinateurs	2 500		2 500	
TOTAL		2 500		2 500	

MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DE T & G
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.5 - Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	72 388	72 388		
Dettes fiscales & sociales	431 069	431 069		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	333 973	333 973		
TOTAL	837 430	837 430		

4.6 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	7 810
Dettes fiscales & sociales	263 967
Autres dettes	
TOTAL	271 776

MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DE T & G
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - Notes sur le compte de résultat**5.1 - Subventions d'exploitation**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
ETAT	CPO/ GK	2 599 042	2 306 522	292 520		
ETAT	FORMATION	79 424	79 424			
POLE EMPLOI		234 230	234 230			
REGION	PAEJ	22 900	11 450	11 450		
CONSEIL REGIONNEMENT		192 696	96 348	96 348		
CONSEIL REGION	ERASMUS	37 188	18 594	18 594		
CONSEIL DEPARTEMENT	PTI	182 149	127 504	54 645		
ETAT	PARRAINAGE	10 675	10 675			
TOTAL		3 358 304	2 884 747	473 557		

Les autres subventions sont :

C/C QUERCY LAFRANCAISE pour un montant de 5 674 euros.

C/C Terre de Confluences pour un montant de 16 500 euros.

C/C Pays de Serres en Quercy pour un montant de 3 000 euros.

C/C Lomagne Tarn et Garonnaise pour un montant de 5 169 euros.

C/C Le Grand Montauban pour un montant de 5 515 euros.

C/C 2 rives pour un montant de 9 376 euros.

C/C Quercy de Rouergues et Gorges de l'Aveyron pour un montant de 1 000

ETAT Fipd pour un montant de 1 200 euros.

ETAT Jeunes Sous Main de Justice pour un montant de 2 400.27 euros

ETAT CGET MOISSAC pour un montant de 3 500 euros.

ARML ARS pour un montant de 17 411.92 euros.

MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DE T & G
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - Autres informations

6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 49 895 euros.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 65-67 ans
- le taux de rotation du personnel : faible
- le taux moyen d'augmentation des salaires 1.5%
- le taux d'actualisation retenu : 3.20%
- le taux moyen des charges sociales : 56.76% pour les cadres et 46.82% pour les non cadres.

Le montant de l'indemnité fin de carrière calculé sur la base de ces hypothèses est de 198 819.28 euros.

Les engagements sont couverts par un contrat auprès de la caisse des dépôts à hauteur de 148 924 euros.

6.2 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 054 euros.